

OFFICE NOTARIAL DES COMTES DU FOREZ

Tarification des avant-contrats à compter du 1^{er} juillet 2025

Honoraires : ***240 € HT soit 288 € TTC***

Absence totale d'honoraires possible :

- . en cas de régularisation par le redevable de l'honoraire, d'une vente immobilière ou de plusieurs ventes immobilières pour l'année N-1, pour une valorisation d'au moins 400.000 € (en nom personnel ou en qualité de bénéficiaire effectif d'une personne morale) ;
- . pour les ventes dont le prix de vente est inférieur à 30.000 €